



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Établissement public du ministère
chargé du développement durable



11^e programme
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne



11^e PROGRAMME
2019-2024

11^e Programme d'intervention

(2019-2024)



Rencontres de l'eau

-

*ATELIER
Assainissement
et eau potable*

Déroulé de l'atelier

assainissement et eau potable

1. Les grandes orientations et les moyens financiers associés
2. État des lieux du bassin Loire-Bretagne (assainissement)
3. Les priorités du 11^e programme (assainissement)
4. Les opérations aidées (assainissement)
5. Aides Eau Potable
6. Questions / Réponses

11^e programme

Les orientations stratégiques

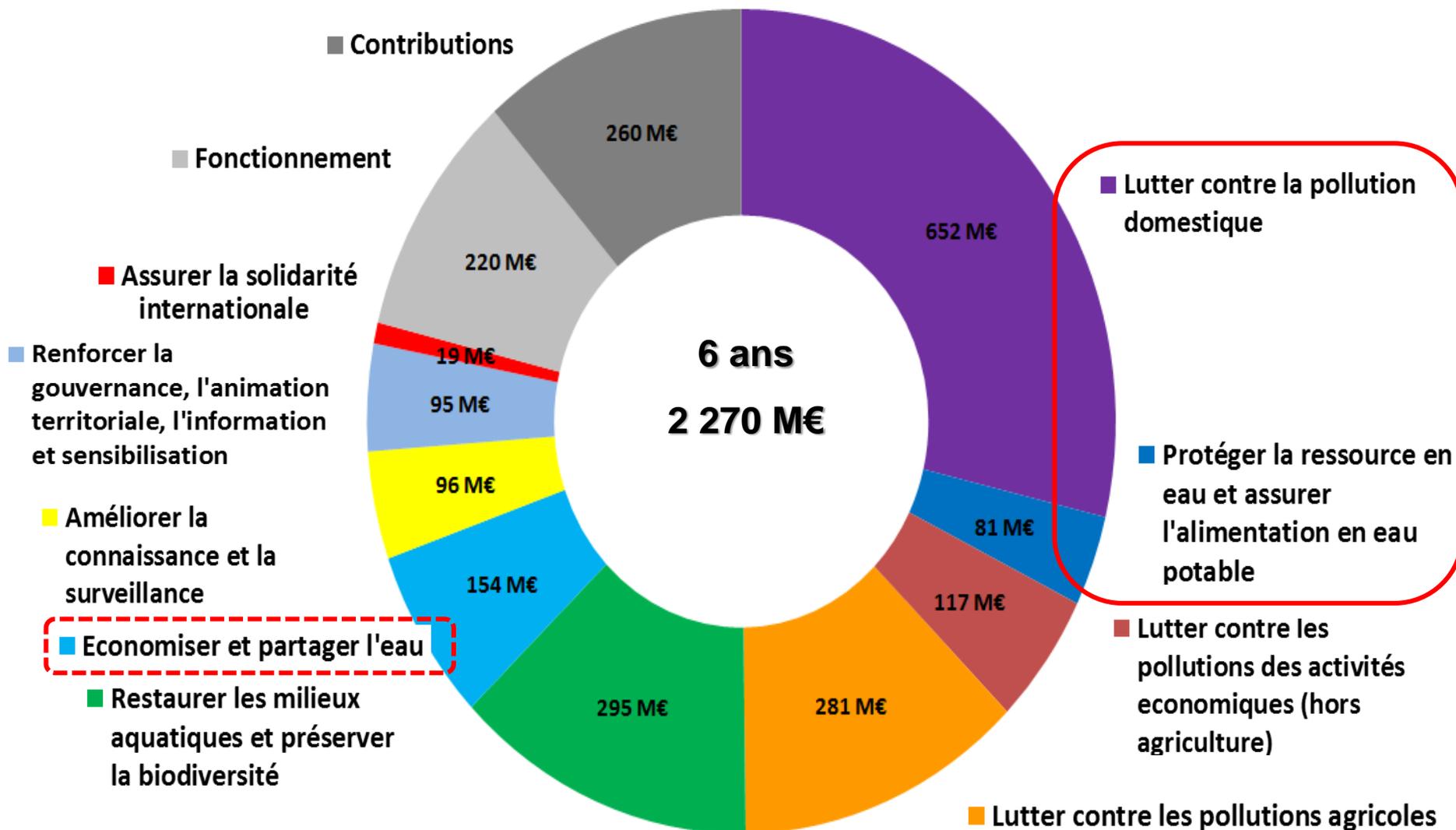
- ↪ L'**atteinte des objectifs environnementaux** = Atteinte du bon état des masses d'eau + protection milieux et usages sensibles
- ↪ La **solidarité** avec les territoires ruraux les plus défavorisés en s'appuyant sur le zonage des ZRR (*des bonifications, des aides à l'équipement réservées à ces territoires*)
- **Les autres orientations :**
 - ↪ Un programme **incitatif** : des taux élevés pour favoriser l'engagement des travaux prioritaires
 - ↪ Un programme **sélectif** : agir prioritairement là où les masses d'eau sont dégradées (*donc pas partout*) et financer les actions les plus efficaces (*donc pas toutes*)
 - ↪ Un programme qui réaffirme **les partenariats avec les grandes collectivités**



11^e programme

Les dotations

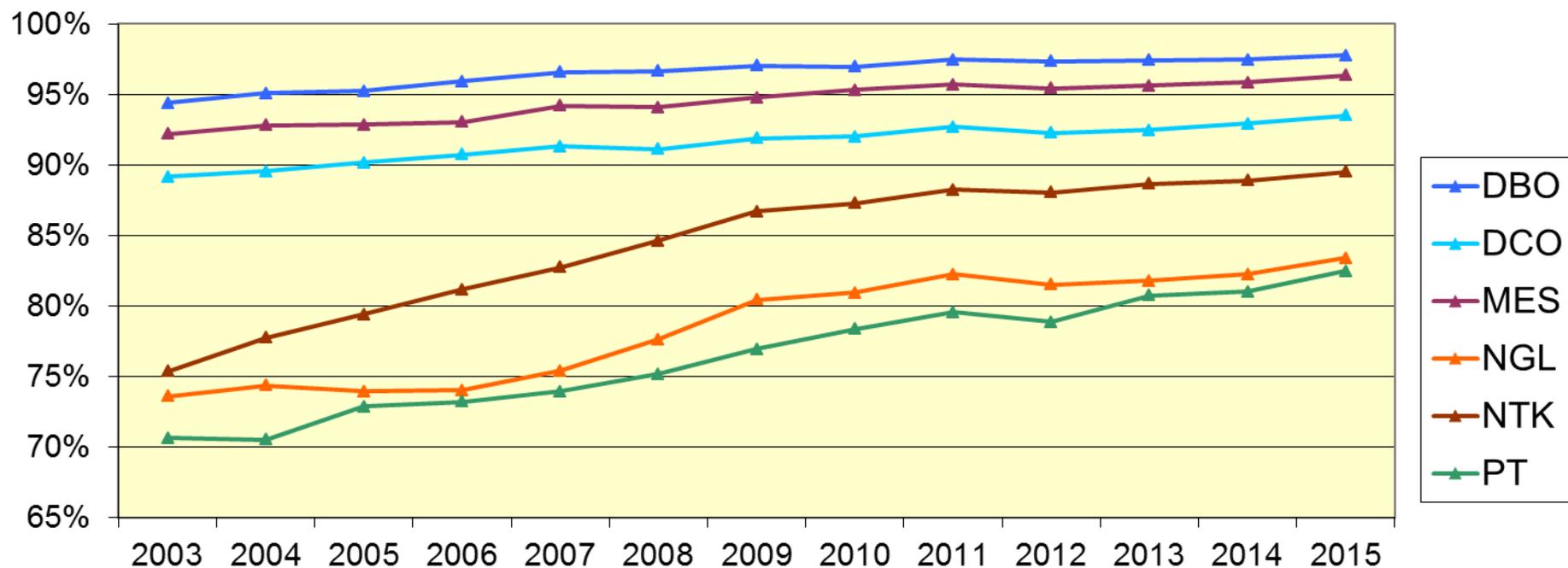
- En moyenne, **335 M€/an** pour les interventions



2. État des lieux du bassin (Assainissement)

Amélioration des rendements épuration des stations depuis 2003

Evolution des performances épuration sur le bassin Loire-Bretagne



Taux de rejet global des réseaux d'assainissement

Réseaux unitaires et mixtes	Réseaux séparatifs	Tous réseaux
12%	4%	9%

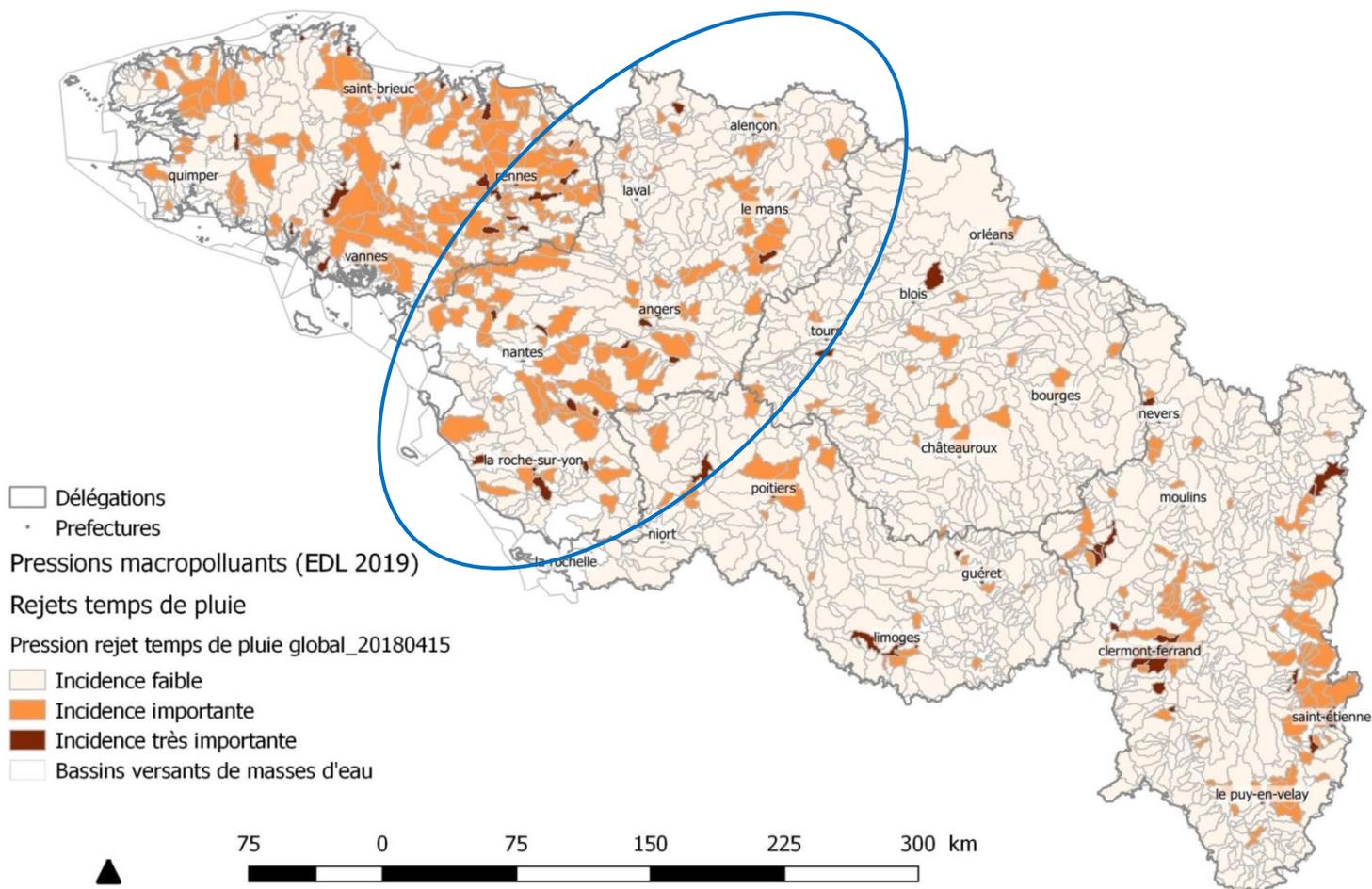
➡ **20 % des réseaux déversent plus de 10% de leurs effluents**

➡ **10 % des réseaux déversent plus de 20% de leurs effluents**

Source : données d'autosurveillance 2016 portant sur 627 systèmes d'assainissement

Etat des lieux du bassin (2019)

Masses d'eau de surface en pressions macropolluants (avec contribution temps de pluie)



Qualité des sites de baignade en zone littorale

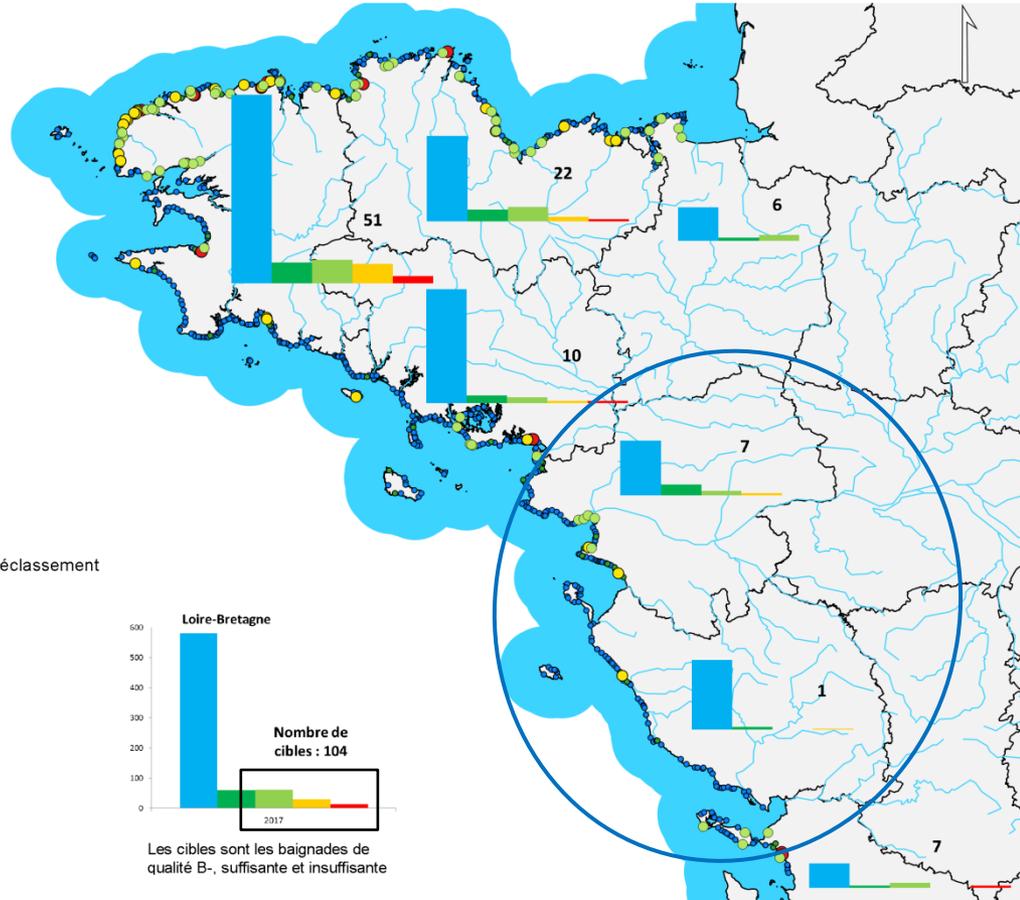


Qualité des eaux de baignades en 2017

Classement des baignades

- Excellente qualité
- Bonne qualité
- Bonne qualité avec risque de déclassement
- Qualité suffisante
- Qualité insuffisante
- Pas de classement

Sources :
- ARS
- AELB



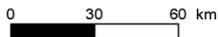
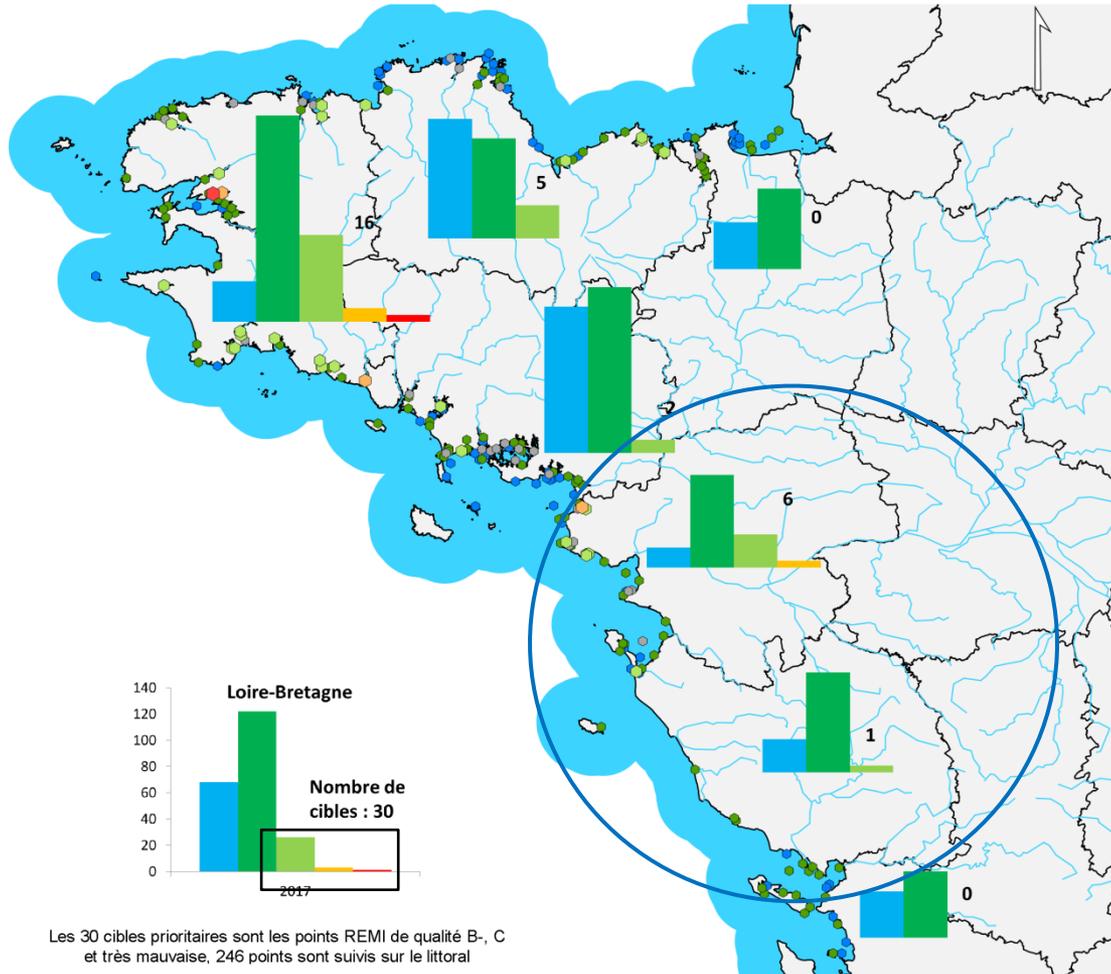
Qualité des points REMI 2017 Conchyliculture

Qualité des points REMI

- A
- B
- B-
- C
- Très mauvaise
- Nb données insuffisant

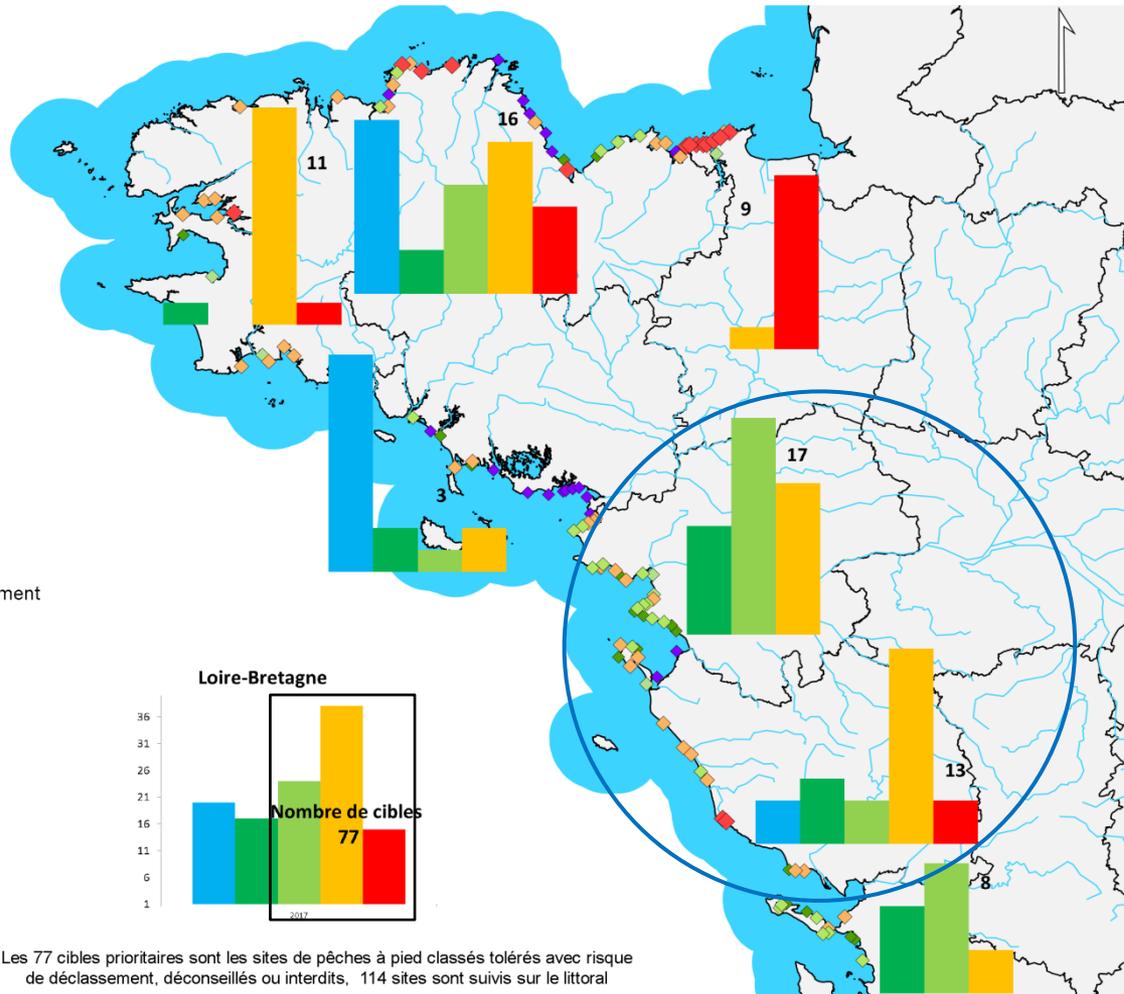
Sources :
- IFREMER
- AELB

0 30 60 km

Les 30 cibles prioritaires sont les points REMI de qualité B-, C et très mauvaise, 246 points sont suivis sur le littoral

Qualité des sites de pêche à pied du bassin Loire-Bretagne



Les 77 cibles prioritaires sont les sites de pêches à pied classés tolérés avec risque de déclassement, déconseillés ou interdits, 114 sites sont suivis sur le littoral

Et toujours des plans d'eau eutrophes...



Figure 33 : Photographies de l'eau du barrage de Villerest le 29 septembre 2017 à gauche et le 3 octobre 2017 à droite
(Source : BRL. ATHOS Environnement)

3. Les priorités assainissement du 11^e programme

Les priorités affichées

- **Réduire**, notamment par temps de pluie, **les rejets polluants** des systèmes d'assainissement identifiés prioritaires pour satisfaire aux objectifs environnementaux du **Sdage** : atteinte du bon état des eaux et restauration des **milieux** et **usages sensibles** (baignade, conchyliculture et pêche à pied).
- **Réduire** l'impact des **eaux pluviales** en encourageant la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme, alternative au tout tuyau.
- **Renforcer** la vigilance sur la qualité de pose des réseaux (**charte de qualité** à partir de 2022) et **favoriser** la gestion patrimoniale et la mise en place du diagnostic permanent
- **Finaliser** la mise en place de l'**autosurveillance** des points de rejets des réseaux de collecte, à l'échéance des 3 premières années du programme.
- **Mieux connaître** les rejets en **micropolluants** des systèmes d'assainissement pour engager des plans pertinents de réduction de leurs émissions à la source.
- **Accompagner la structuration** des services publics d'assainissement
- **Mieux accompagner** les collectivités **rurales en difficulté**

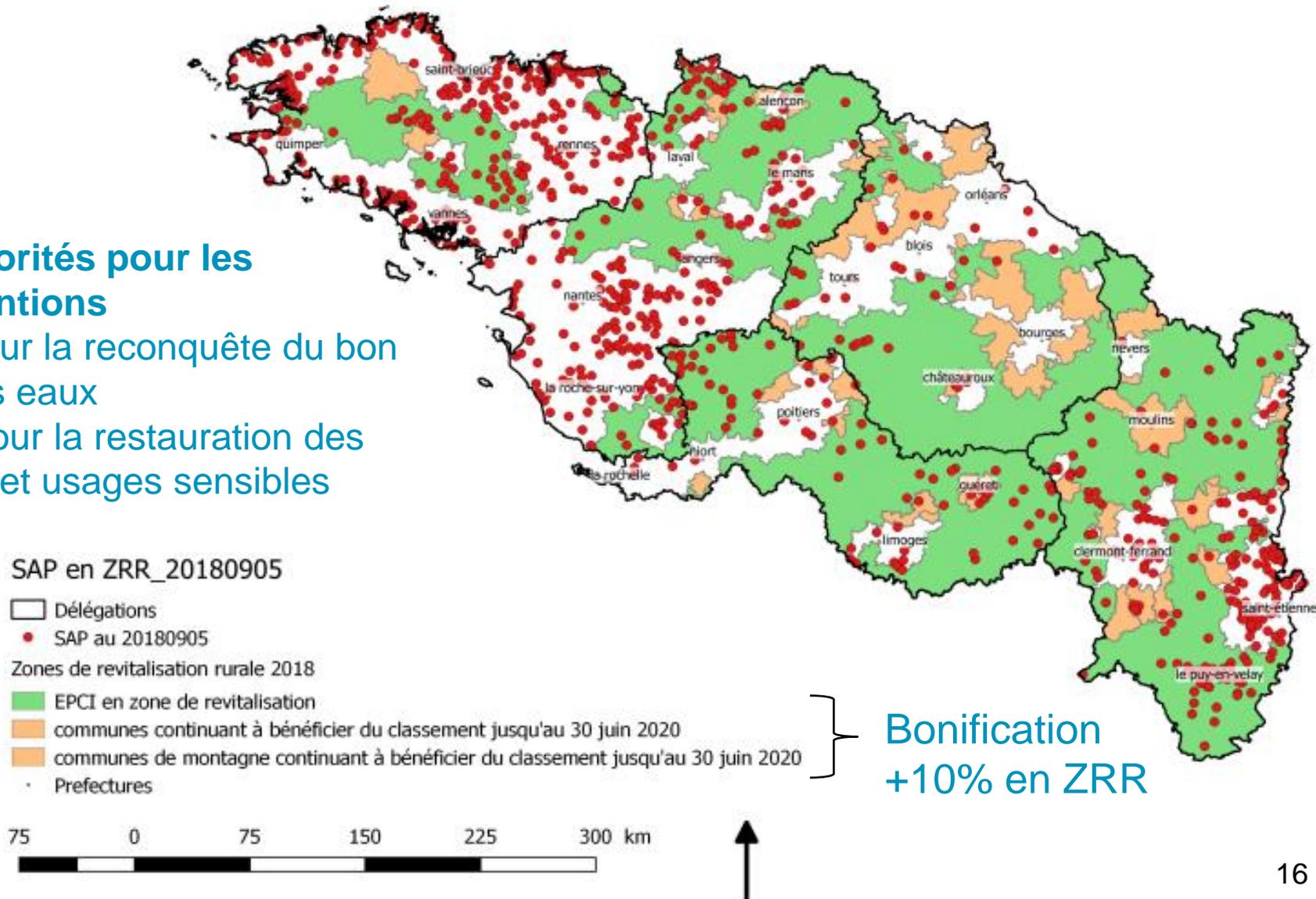
4. Les opérations aidées (Assainissement)

Les systèmes d'assainissement prioritaires au 11^e Programme

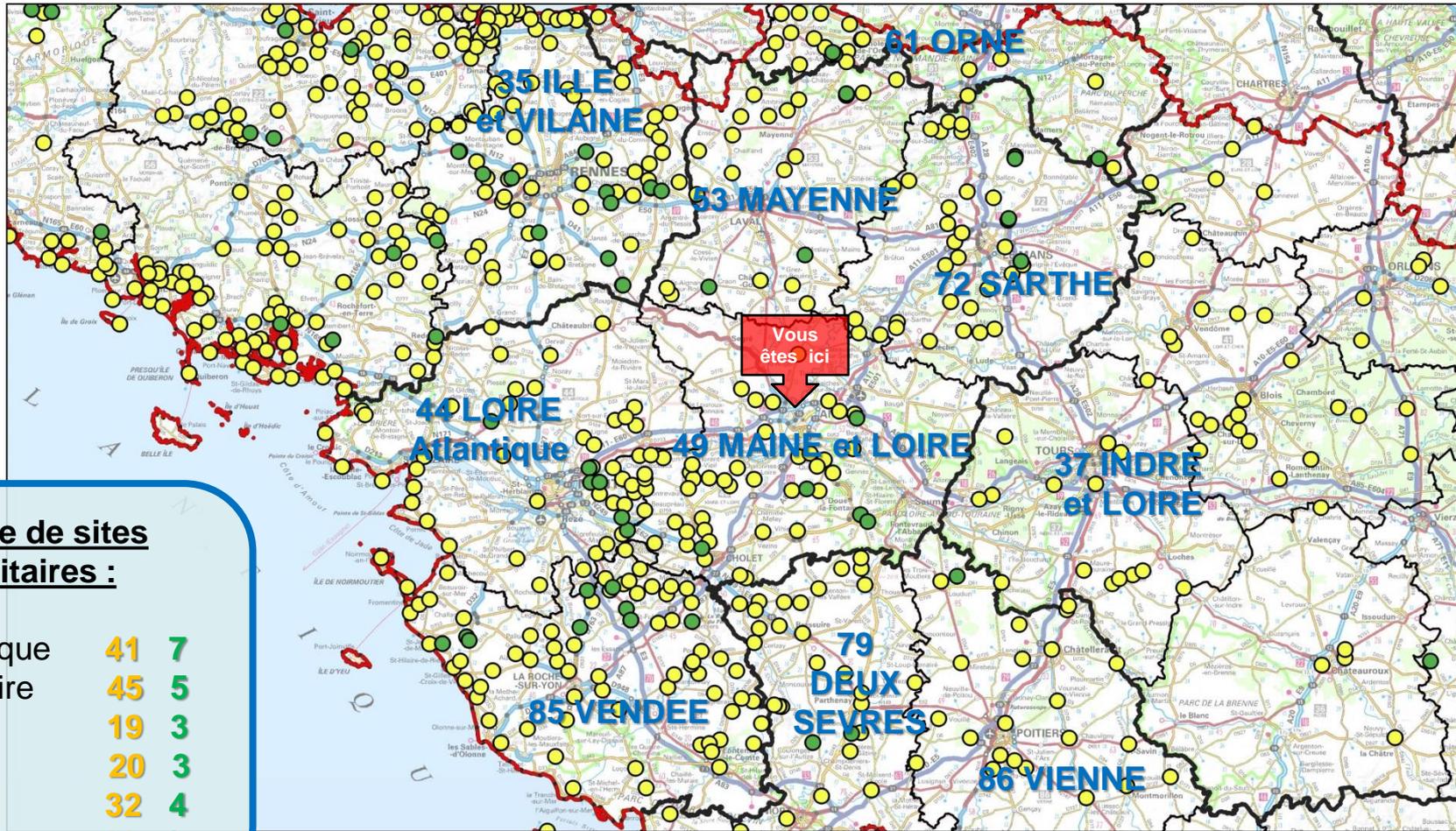
952 priorités pour les interventions

60% pour la reconquête du bon état des eaux

40 % pour la restauration des milieux et usages sensibles



Les priorités assainissement collectivité/industrie



Nombre de sites prioritaires :

Loire atlantique	41	7
Maine et Loire	45	5
Mayenne	19	3
Orne	20	3
Sarthe	32	4
Vendée	68	8

- Systèmes d'assainissement prioritaires (SAP)
- Etablissements industriels prioritaires (EPI)

- Département
- Région
- Bassin Loire-Bretagne



748 sites de baignades en mer
121 sites de pêche à pied de loisir
246 points de suivi (REMI) conchyliculture



Enjeux de sélectivité au titre du
11^e programme

Zonage

Cibles



220 Systèmes d'assainissement prioritaires (SAP)

En application du 11^e programme, le demandeur d'une aide financière pour des travaux associés à une cible prioritaire doit démontrer le lien entre l'opération envisagée et la restauration de la qualité microbiologique de la cible.

Ce lien devra être établi sur le fondement du plan d'action d'un profil de baignade ou de vulnérabilité pour la conchyliculture ou la pêche à pied de loisir.

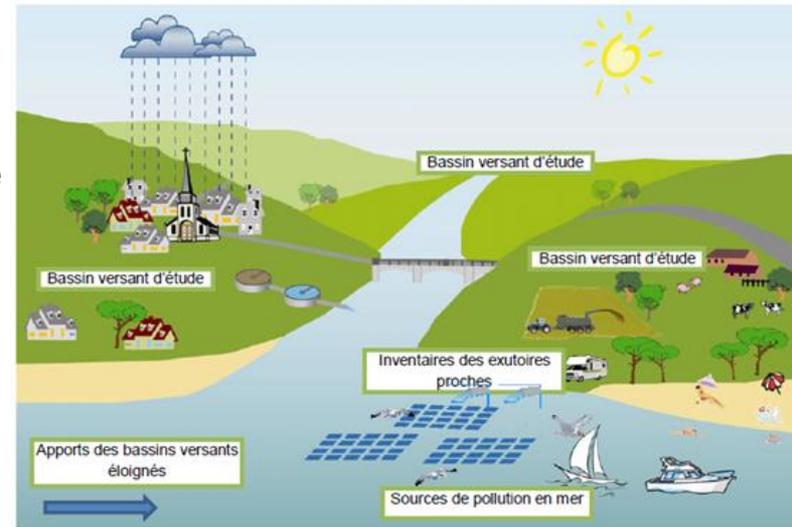
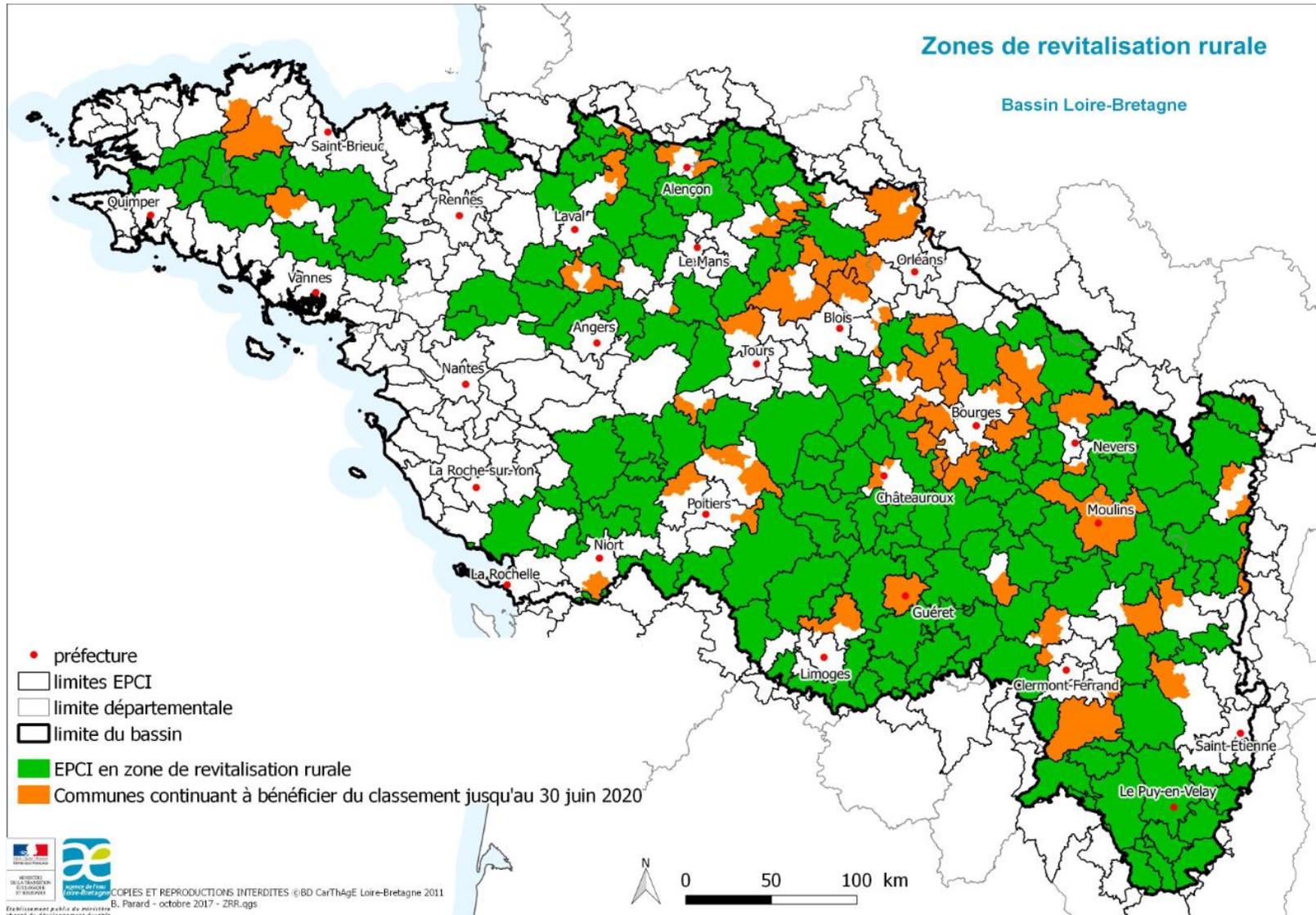


Figure 2 - Sources de pollutions potentielles



11^e programme

Zoom sur le classement ZRR régional



■ EPCI en zone de revitalisation

■ communes continuant à bénéficier du classement jusqu'au 30 juin 2020

□ Département

□ Région

□ Bassin Loire-Bretagne



0 50 100 km

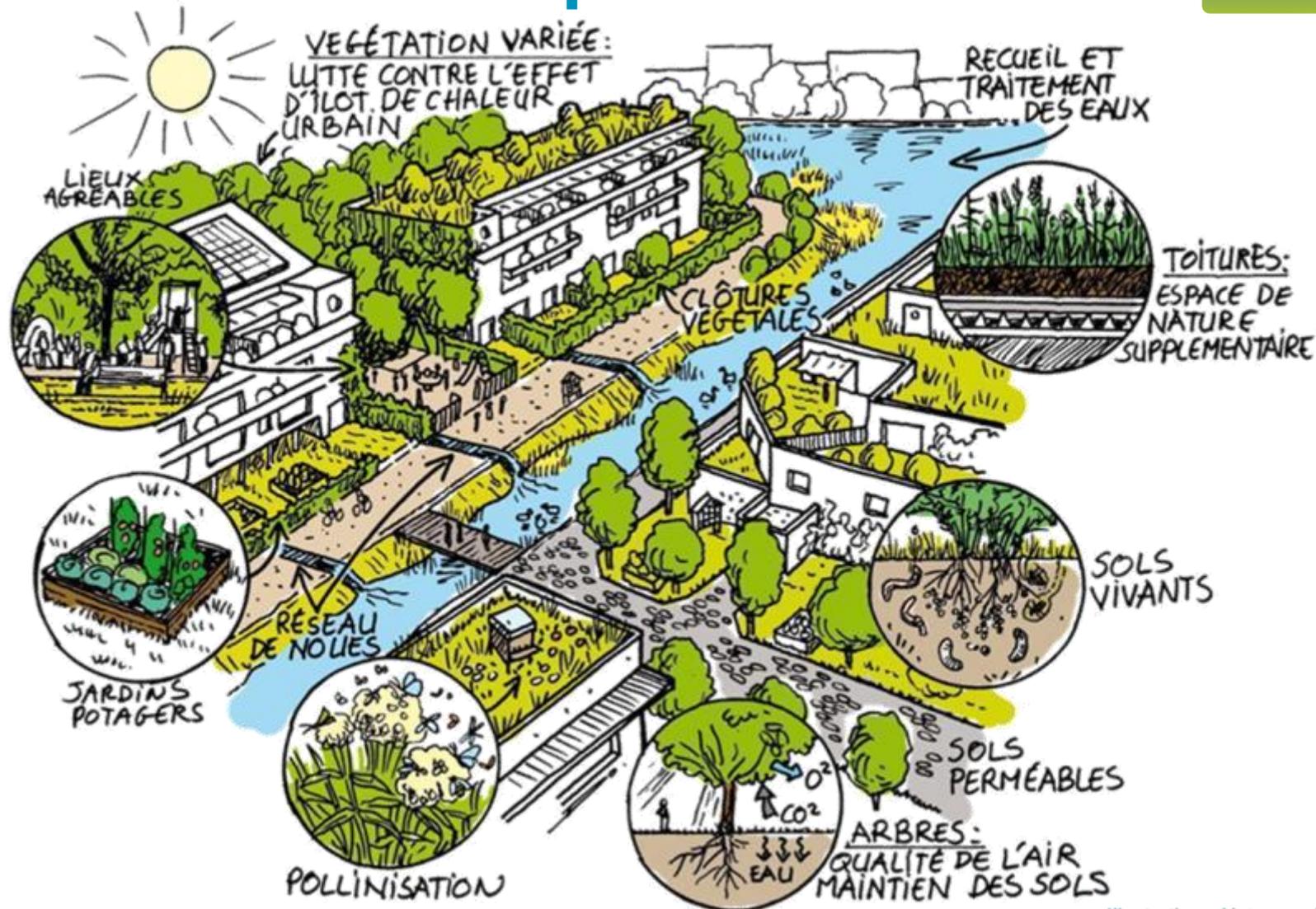
Opérations aidées	Taux d'aide plafond
<p>Amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs (réseau + station) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Études d'aide à la décision - Opérations sur systèmes d'assainissement prioritaires - Étude et travaux de gestion intégrée des eaux pluviales - Autres opérations <p style="text-align: right;"><i>Travaux sur stations non conformes ERU :</i></p>	<p style="text-align: center;">50%</p> <p style="text-align: center;">50% (+ 10% ZRR)</p> <p style="text-align: center;">50%</p> <p style="text-align: center;">30% (+ 10% ZRR)</p> <p style="text-align: center;"><i>Dégressivité -10 points/ an</i></p>
<p>Autosurveillance des systèmes d'assainissement collectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Études et Travaux - Cellule de suivi <p>Arrêt programmé fin 2021</p>	<p style="text-align: center;">70%</p> <p style="text-align: center;">50%</p>
<p>Maîtrise et réduction des émissions de micropolluants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagnes de recherche dans les effluents - Études de diagnostic - Actions de réduction à la source - Communication/animation 	<p style="text-align: center;">50%</p>

Opérations aidées	Taux d'aide plafond
<p>Réduction de l'impact des eaux pluviales strictes - restauration des <u>usages sensibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude et travaux de gestion intégrée - Études et travaux de traitement des EP 	<p>50%</p> <p>30%</p>
<p>Réhabilitation de l'assainissement non collectif - restauration des <u>usages sensibles</u> ou en <u>ZRR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation - Travaux <p>Arrêt programmé fin 2021</p>	<p>50%</p> <p>30%</p>
<p>Extension des réseaux d'assainissement - restauration des <u>usages sensibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Études de zonage collectif/non collectif - Travaux 	<p>50%</p> <p>30%</p>
<p>Étude de structuration de la maîtrise d'ouvrage et d'organisation de l'exercice des compétences</p>	<p>50%</p>

Gérer l'eau pluviale en amont sans tuyau et en intégration avec l'aménagement



Intérêts multiples : L'eau un atout pour la ville



Ce qu'il faut retenir...

- Des enjeux toujours prégnants (macropolluants/bactéριο) voire de plus en plus prégnants (micropolluants)
- Des restrictions budgétaires mais des capacités à agir encore importantes au regard de ces enjeux
- Une attention plus grande apportée à la gouvernance et à la durabilité des services
- Une sélectivité renforcée avec des renoncements immédiats ou progressifs (Création SA/ANC, extension de réseaux) et une liste de systèmes d'assainissement prioritaires plus resserrée
- Une solidarité affirmée avec les zones rurales défavorisées

5. Aides eau potable

Les priorités en matière d'Eau Potable

Agir pour améliorer la connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Répondre aux exigences réglementaires

Financer l'équipement des collectivités situées en zone de revitalisation rurale

Agir pour améliorer la gestion patrimoniale

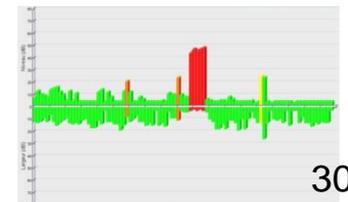
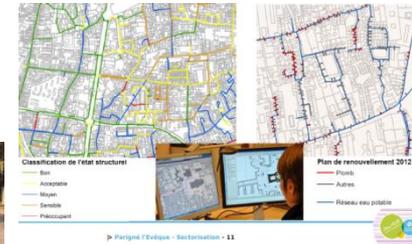
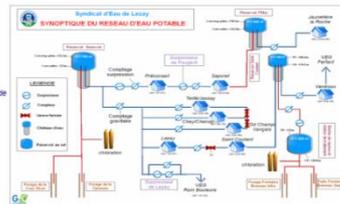
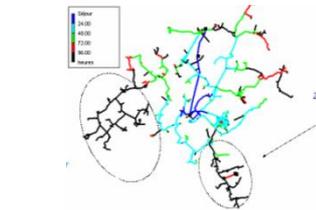
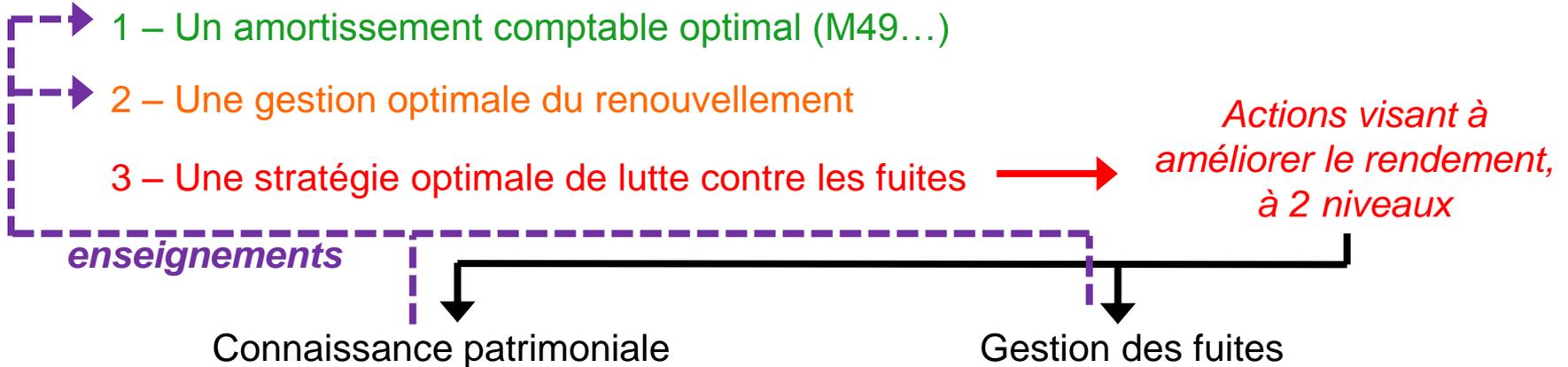
Mieux gérer la ressource en vu du changement climatique

- Gestion quantitative de la ressource = enjeu prioritaire du Sdage
- Sur le bassin, pratiques de gestion très différentes selon les secteurs géographiques, d'autant plus évoluées que l'enjeu est fort

Agir pour améliorer la gestion patrimoniale

Qu'est ce qu'une bonne gestion patrimoniale ?

→ La somme de 3 actions, nécessitant une structuration ad hoc du service :



Intérêt d'une bonne connaissance patrimoniale : prise de conscience de la nécessité de pratiquer le bon prix de l'eau

- Patrimoine du bassin : 340 000 km de réseaux AEP (34% du linéaire national) + 5,1 millions de branchements = 47 milliards d'euros, soit **600 M€** de travaux potentiels par an
- Enjeu financier par abonné LB, pour un amortissement de réseau AEP = 80 ans : 0,82€/m³ → *Enjeu financier lourd, pris en compte diversement sur le bassin, avec des pratiques d'amortissement très souvent insuffisantes*
- Poids du renouvellement rural >> urbain sur le bassin :

ml/abonné	inconnu	< 25 ml/ab.	25-50	50-75	75-100	100-125	125-150	> 150 ml/ab.
Amortissement estimé au m ³ *	nc	< 0,48€	0,48€ à 0,88€	0,88€ à 1,29€	1,29€ à 1,70€	1,70€ à 2,10€	2,10€ à 2,51€	> 2,51€
Nombre communes	777	456	1 524	1 566	1 408	910	485	212
Population	706 137	4 666 322	3 736 246	1 969 183	1 009 984	468 827	214 306	75 567
Prix moyen m³ HT eau pot.	1,51 €	1,54 €	1,80 €	1,90 €	2,06 €	1,92 €	2,04 €	1,70 €

* : base = 80 ans, 100 m³/an

(amortissement moyen estimé réseaux AEP + branchements = 0,82€/m³)

Agir pour améliorer la gestion patrimoniale

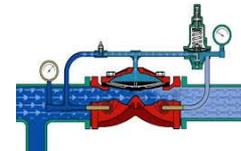
Comment mieux gérer la ressource en vu du changement climatique ?

- 3 outils de meilleure gestion des ressources AEP : lutte contre les fuites des réseaux AEP, économies d'eau consommée, substitution des ressources les plus fragiles par des ressources mieux renouvelées
- **Lutte contre les fuites des réseaux AEP** = gain potentiel le plus important : Si tous les départements se calent sur le meilleur rendement (Vendée : 6% de pertes), *825 millions de m³/an seraient économisés en France*
→ *Enjeu environnemental accentué par le chgt climatique, mais aussi financier*
- Assises de l'eau incitent les collectivités à mieux connaître l'état de leur réseau pour réaliser les investissements et le suivi nécessaire pour éviter les fuites (et ne pas perdre d'argent public !) = **assurer une bonne gestion patrimoniale**

Agir pour améliorer la gestion patrimoniale

Quelles aides pour la mise en œuvre de la gestion patrimoniale ?

- Etudes patrimoniales (avec schéma directeur), mise en place de SIG : **70%** de subvention
- Implantation de compteurs de sectorisation : **70%** de subvention
- Bancarisation des données de dysfonctionnement, analyse multicritère : **70%** de subvention pour l'acquisition de logiciels (hors MAJ)
- Détection plus fine par prélocalisateurs (réseaux maillés, karsts) : **70%** de subvention
- Régulation de pression dans le réseau : **50%** de subvention



Après la pose de ces équipements, l'agence encourage la mise en place d'une cellule d'intervention avec détecteurs mobiles, non éligibles (= fonctionnement, rapidement amortis)

Autres aides de l'agence pour l'amélioration de la gestion de la ressource

- Etudes d'aide à la décision (schéma directeur, étude diagnostic, de sécurisation de la distribution (non limitée à une modélisation), partie finançable des PGSSE), étude de transfert de compétence : **50%** de subvention
- Etudes, travaux et équipements permettant de réaliser des économies d'eau consommée : **50%** de subvention (+ majoration en ZRR)
- Études et travaux de réutilisation d'eau pluviale, d'eau usée traitée, en substitution à des prélèvements en ZRE : **50%** de subvention (+ majoration en ZRR)
- Études et travaux de substitution de prélèvements en ZRE (nouveau captage, interconnexion), études et travaux de réhabilitation ou de comblement de forages mettant en communication des nappes : **50%** de subvention (+ majoration en ZRR)

Répondre aux exigences réglementaires

Finaliser d'ici 2021 les derniers problèmes réglementaires

→ Périmètres de protection des captages :

- Obligation réglementaire de 1964 et 1992
- 85 % de captages avec DUP (93 % en volume) : bonne évolution sur LB
- 15 % restant regroupés principalement sur quelques départements où l'avancement est bien moindre : braquet à changer :

Dép.	Nbre capt.	DUP PPC	% DUP	Capt. restant
63	850	708	83%	142
43	616	494	80%	122
71	176	79	45%	97
28	124	64	52%	60
42	475	432	91%	43
61	96	56	58%	40
48	112	76	68%	36
18	91	58	64%	33
36	148	117	79%	31
15	115	86	75%	29
69	21	10	48%	11

- Pour plus de détails sur les **données PPC 2017 par département** consulter l'état d'avancement sur : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/protéger-les-captages.html>

Répondre aux exigences réglementaires

Des aides encore très favorables pour la finalisation des PPC

- Etudes préalables de mise en œuvre ou de révision de la DUP, hors procédure administrative (**financement arrêté**) : *subvention de 50 %*
- Travaux engagés dans un délai de 5 ans après la signature de la DUP : *dépense éligible et taux d'aide des travaux correspondants, subvention de 50 % pour les travaux spécifiques aux PPC (pose de clôtures par exemple).*
- Acquisitions foncières engagées dans un délai de 10 ans après la signature de la DUP : *subvention de 50 % (< 5 ans) ou de 30 % (5 à 10 ans)*
- Boisement : *subvention de 50 %*
- Indemnisation de servitudes engagées dans un délai de 5 ans après la signature de la DUP : *subvention de 30 %*

Répondre aux exigences réglementaires

Finaliser au plus vite les derniers problèmes réglementaires

→ Absence de neutralisation :

- 10% des unités de distribution LB délivrent une eau très agressive au TAC<1, et 36% au TAC<5 : corrosion des canalisations métalliques, dissolution Pb...
- Problématique principalement localisée dans le Massif Central (98% des eaux au TAC<1 : départements 63, 87, 43, 23 et 07 surtout) où la gestion patrimoniale est aussi la plus problématique

→ Absence de désinfection : 2% de NC en France, mais 22% en Lozère...

- Peu de demandes au 10^e programme, malgré une subvention de 50% puis 60% et une proportion de NC importante, stagnante, en montagne

Evolution Auvergne →

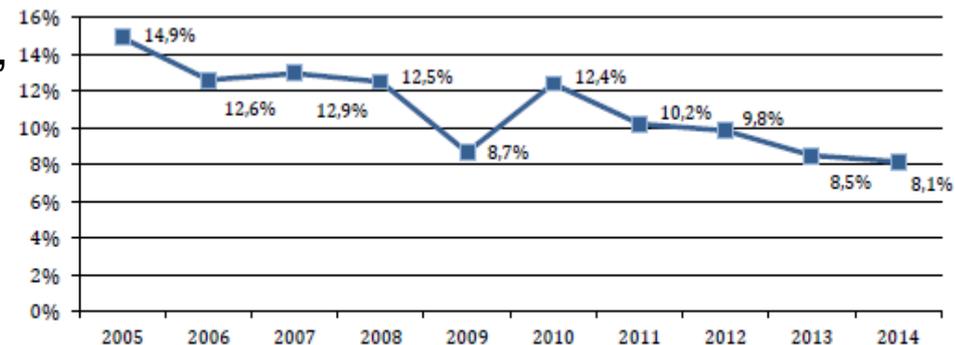


Figure 50 : Evolution entre 2005 et 2014 de la proportion de population desservie par de l'eau de mauvaise qualité bactériologique – SISE-Eaux

Répondre aux exigences réglementaires

Finaliser au plus vite les derniers problèmes réglementaires

- **Répondre aux problèmes sanitaires des CVM**
 - Uniquement pour les collectivités situées en zone de revitalisation rurale
 - Obligation de disposer d'une étude patrimoniale incluant un volet d'identification des secteurs prioritaires (respect de la doctrine ARS/AELB)
 - Etudes et travaux de remplacement de conduites en PVC relarguant du CVM : subvention de **50 %**, dans le cadre d'une **enveloppe fermée**

Finaliser l'équipement des collectivités en zone de revitalisation rurale

Une modernisation et une sécurisation bien avancée sur LB...

- 15% des usines AEP (10% en capacités) traitant des eaux superficielles sont encore à améliorer (dont 60% d'entre elles, les plus vétustes, sont en ZRR)
- L'ouest du bassin dispose aujourd'hui du plus important réseau de sécurisation national, pratiquement achevé

mais il reste encore des travaux à faire en ZRR...

- Quelques usines AEP vétustes assurent un traitement passable
- Le changement climatique accentue les étiages en tête de bassin, alimenté souvent par de multiples petites sources mal interconnectées → *amplification du besoin de sécurisation*

Finaliser l'équipement des collectivités en zone de revitalisation rurale

Des aides spécifiques de solidarité pour les collectivités en ZRR...

- Amélioration des procédés de traitement (matière organique, turbidité...) et sécurisation de la distribution (interconnexions...) : *subvention de 30 %*
- Etudes et suivi de la qualité de la ressource, installation de stations d'alerte, études et travaux de protection des usines ou des forages d'eau potable (hors prescriptions DUP, en ZRR ou hors ZRR) : *subvention de 50 %*

mais une sélectivité sera nécessaire...

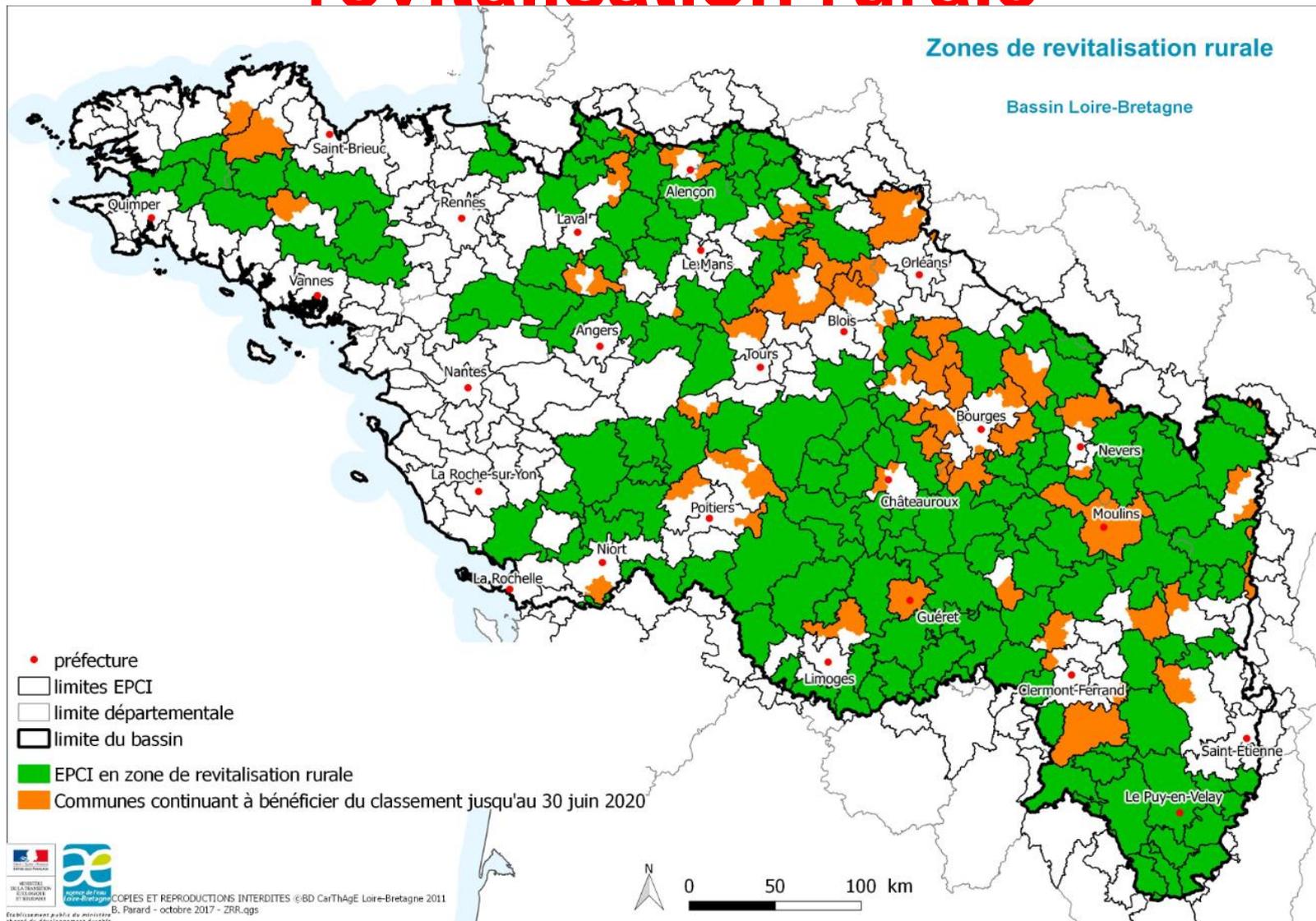
- Limitation du financement aux procédés AEP plus performants (réacteurs CAP...), exclusion du renouvellement et de l'accessoire, priorisation de la sécurisation...
- Selon votre projet, la présentation de vos demandes d'aide aux instances de l'agence peut être différée en fin d'année

Finaliser l'équipement des collectivités en zone de revitalisation rurale

Conditions d'éligibilité

- Rendement primaire minimum de 75% **ou indice linéaire de perte < 2,5 m³/km/j (< 1,5 après le 1^{er} janvier 2022)** avec Rd primaire mini de 65% (sauf désinfection)
- Connaissance patrimoniale de tout le réseau, adaptée à la taille de la collectivité (indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2B) ≥ 40 points)
- **Renseignement annuel de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA)** (collectivités ≥ 3 500 hab. puis toutes au 01/01/22)
- Prix minimum du service public de l'eau potable (HT, base 120 m³) : 1,00 € puis **1,10 € au 1^{er} janvier 2022 et 1,20 € au 1^{er} janvier 2024**
- Existence préalable de la DUP et mise en œuvre effective des prescriptions
- Existence d'un comptage sur tous les dispositifs de prélèvement

Finaliser l'équipement des collectivités en zone de revitalisation rurale



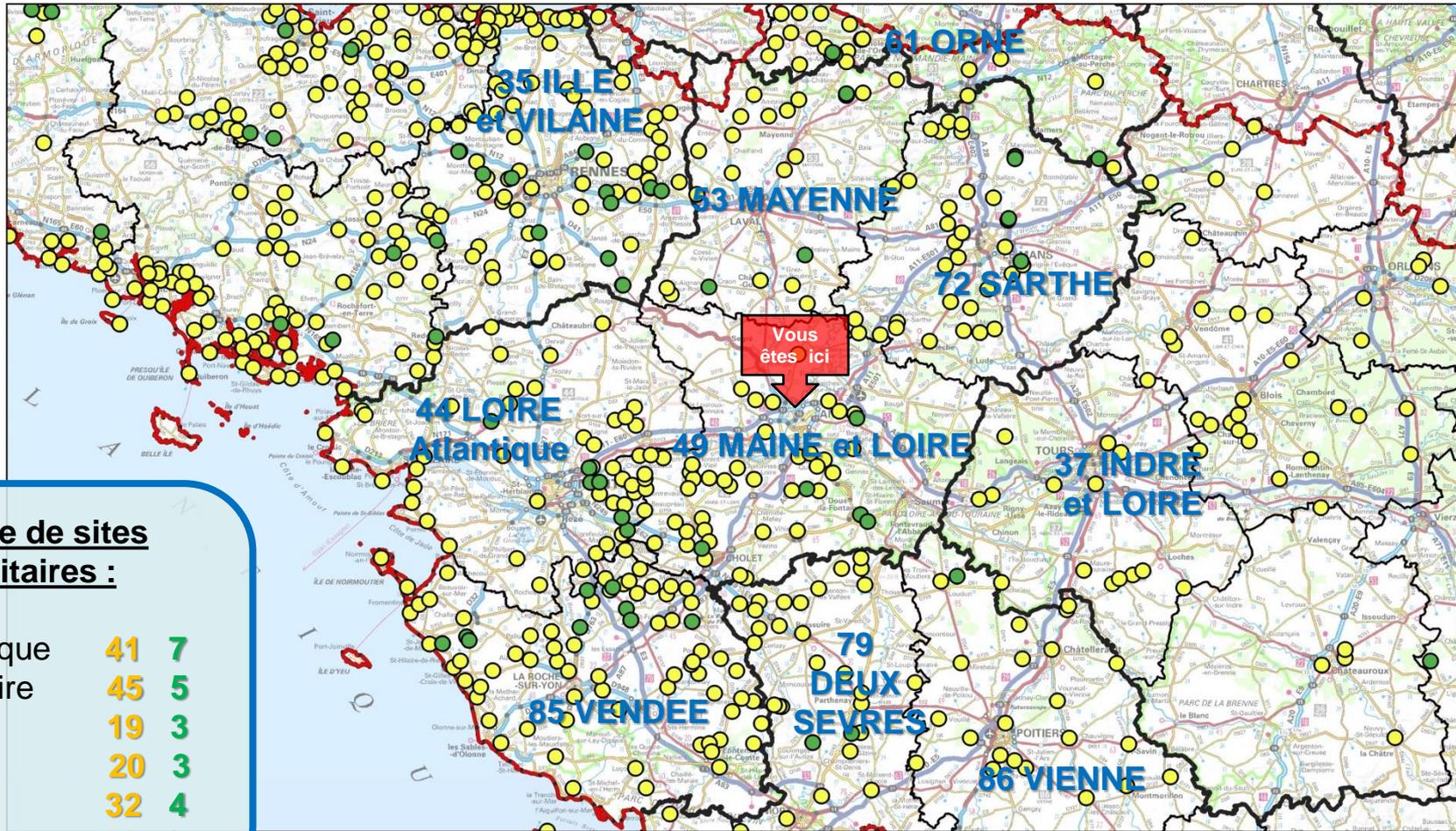
Finaliser l'équipement des collectivités en zone de revitalisation rurale



6. Questions / Réponses

Annexes

Les priorités assainissement collectivité/industrie



Nombre de sites prioritaires :

Loire atlantique	41	7
Maine et Loire	45	5
Mayenne	19	3
Orne	20	3
Sarthe	32	4
Vendée	68	8

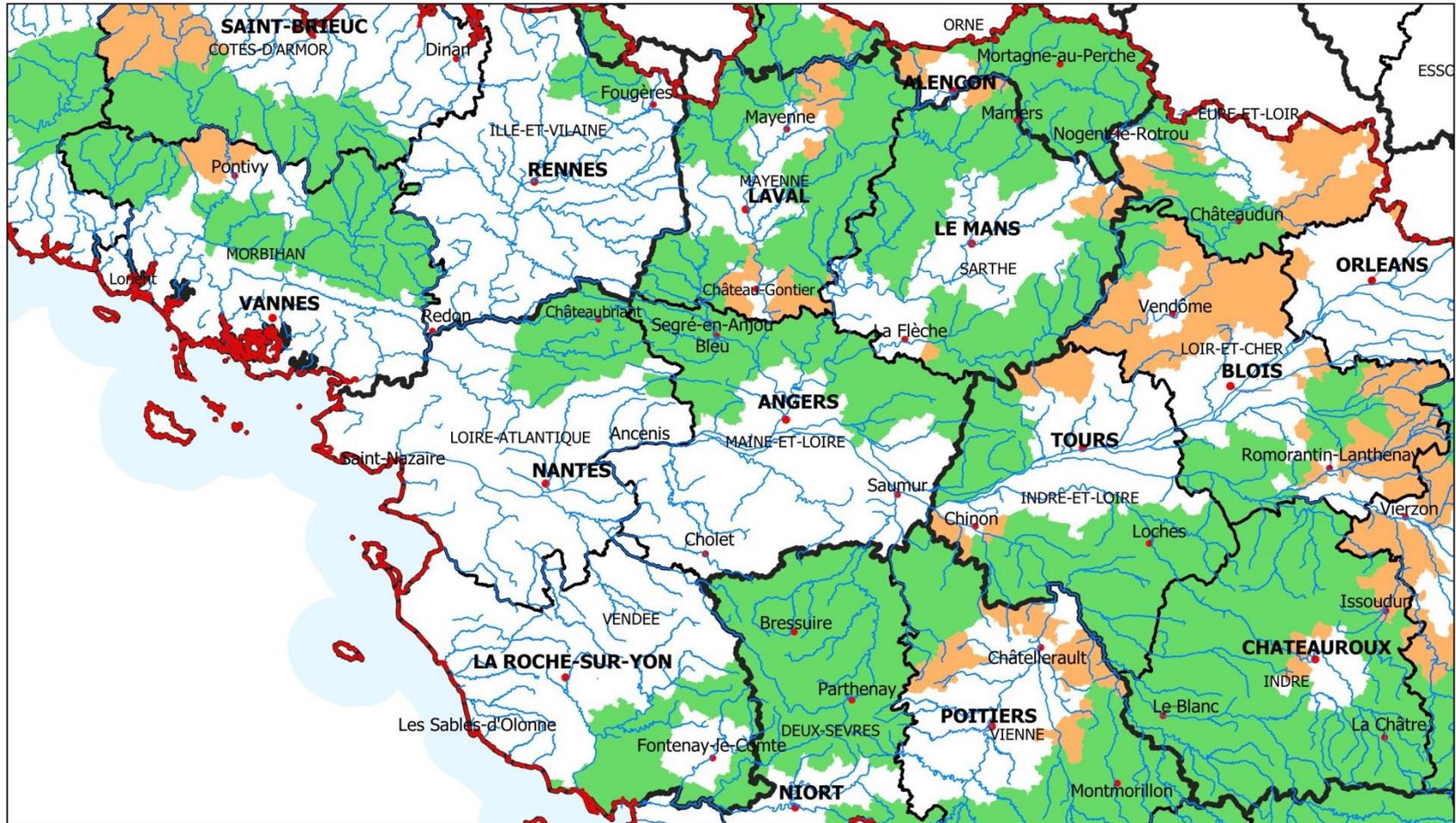
- Systèmes d'assainissement prioritaires (SAP)
- Etablissements industriels prioritaires (EPI)

- Département
- Région
- Bassin Loire-Bretagne



11^e programme

Zoom sur le classement ZRR régional



- EPCI en zone de revitalisation
- communes continuant à bénéficier du classement jusqu'au 30 juin 2020

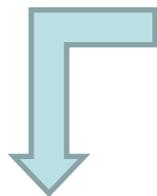
- Département
- Région
- Bassin Loire-Bretagne



0 50 100 km



ASS_1	Amélioration, reconstruction ou extension des stations de traitement des eaux usées (y compris le traitement des boues).....
ASS_2	Création de réseaux de transfert des eaux usées.....
ASS_3	Amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement des eaux usées
ASS_4	Assainissement non collectif.....
ASS_5	Extension des réseaux d'assainissement collectifs des eaux usées
ASS_6	Connaissance des rejets des systèmes d'assainissement
ASS_7	Réduire l'impact des eaux pluviales



Fiche
ASS_4
Version n°1

Assainissement non collectif

Opérations aidées	Taux d'aide plafond	Ligne prog.
Animation d'une opération groupée de travaux de réhabilitation par le service public d'assainissement non collectif (SPANC).	Prioritaire	11
Etudes et travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif découlant des profils de baignade ou des profils de vulnérabilité pour la conchyliculture ou pour la pêche à pied et dans le cadre d'opérations groupées.	Accompagnement	11
Etudes et travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif dans les communes éligibles à la solidarité urbain-rural et dans le cadre d'opérations groupées	Accompagnement	11

Conditions d'éligibilité

- Opérations concernant soit :
 - des installations situées sur le territoire de communes éligibles à la solidarité urbain-rural,
 - la suppression de rejets découlant d'un profil de baignade pour la restauration de la qualité d'un site de baignade classé insuffisant, suffisant ou bon avec risque de déclassement et ayant identifié précisément les installations d'assainissement non collectif source de pollution,
 - la suppression de rejets découlant d'un profil de vulnérabilité pour la restauration d'un site conchylicole classé B⁻ ou C ou d'un site de pêche à pied classé interdit, déconseillé ou toléré avec risque de déclassement et ayant identifié précisément les installations d'assainissement non collectif source de pollution.

Cas particulier du Littoral dans les fiches actions assainissement du 11^e programme

ASS_1	Amélioration, reconstruction ou extension des stations de traitement des eaux usées (y compris le traitement des boues).....
ASS_2	Création de réseaux de transfert des eaux usées.....
ASS_3	Amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement des eaux usées
ASS_4	Assainissement non collectif.....
ASS_5	Extension des réseaux d'assainissement collectifs des eaux usées
ASS_6	Connaissance des rejets des systèmes d'assainissement
ASS_7	Réduire l'impact des eaux pluviales



Fiche ASS_7
Version n°1

Réduire l'impact des eaux pluviales

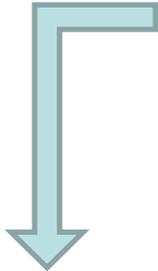
Opérations aidées	Taux d'aide plafond	Ligne prog.
Étude, actions de sensibilisation/animation, travaux visant l'infiltration ou l'évaporation des eaux pluviales pour les déconnecter des réseaux d'assainissement unitaires ou lorsqu'elles dégradent les usages sensibles baignade, conchyliculture et pêche à pied.	Prioritaire	11 et 13
Etudes et travaux de traitement des eaux pluviales en vue de la restauration des usages sensibles baignade, conchyliculture et pêche à pied.	Accompagnement	11 et 13

Travaux visant l'infiltration ou l'évaporation des eaux pluviales

- Conditions d'éligibilité**
- Travaux destinés à réduire les intrusions d'eaux pluviales dans un réseau unitaire des eaux usées ou découlant des priorités :
 - soit d'un profil de baignade pour la restauration de la qualité d'un site de baignade classé insuffisant, suffisant ou bon avec risque de déclassement.
 - soit d'un profil de vulnérabilité pour la restauration d'un site conchylicole classé B⁻ ou C ou d'un site de pêche à pied classé interdit, déconseillé ou toléré avec risque de déclassement.

Cas particulier du Littoral dans les fiches actions assainissement du 11^e programme

ASS_1	Amélioration, reconstruction ou extension des stations de traitement des eaux usées (y compris le traitement des boues).....
ASS_2	Création de réseaux de transfert des eaux usées.....
ASS_3	Amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement des eaux usées
ASS_4	Assainissement non collectif.....
ASS_5	Extension des réseaux d'assainissement collectifs des eaux usées
ASS_6	Connaissance des rejets des systèmes d'assainissement
ASS_7	Réduire l'impact des eaux pluviales



Amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement des eaux usées

Fiche
ASS_3
Version n°1

Opérations aidées	Taux d'aide plafond	Ligne prog.
Études d'aide à la décision (diagnostic et schéma directeur d'assainissement des eaux usées, profils de baignade pour les plages de qualité suffisante ou insuffisante).	Prioritaire	12
Travaux et actions visant à réduire les rejets directs et/ou la surcharge hydraulique de la station de traitement :		
<ul style="list-style-type: none"> Operations sur un système d'assainissement faisant partie de la liste des systèmes prioritaires au 11^e programme et concourant à l'atteinte de l'objectif ayant motivé le classement 	Prioritaire (+ Majoration)*	12
<ul style="list-style-type: none"> Diagnostics de branchements, travaux de mise en conformité des branchements et animation associée 	Prioritaire	
<ul style="list-style-type: none"> Autres opérations 	Accompagnement (+Majoration)*	

